



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## **ORDRE DU JOUR.**

### **Résolution n° 2017-11-219**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT:**

Mot de bienvenue.  
Lecture de l'ordre du jour.  
Approbation de l'ordre du jour.  
Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 NOVEMBRE 2017.  
Lecture et approbation des comptes à payer.  
Monsieur Jean Hubert - Audience.  
Période de questions.  
Adoption du règlement sur les modalités de publication des avis publics.  
Banque d'heures d'infotech pour janvier 2018.  
Madame Lessard pour location - rescinder la résolution 2017 11 194.  
Résolution pour clicSÉQUR revenu Québec pour Monsieur Denis Gamelin.  
Résolution pour clicSÉQUR revenu Québec pour Madame Francine Rainville.  
Demande.  
Demande de solidarité avec la mission régionale du CRAPO.  
Demande adhésion Fédération québécoise des municipalités (FQM).  
Demande de don pour Centre de prévention du suicide de Lanaudière.  
Demande pour la fondation pour la santé de Lanaudière Donnez avec cœur.  
Demande de sollicitation de Place aux jeunes de 180 \$.  
Demande d'adhésion 2018 au portail Québec Municipal.  
Demande Programme Famille au jeu 2018.  
Production des feuillets fiscaux relevés 1.  
Rapport de la directrice générale.  
Compte rendu journée civique 2017.  
Divers.  
Correspondance.  
Lettre du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.  
Levée de l'assemblée.



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017.

### **Résolution n° 2017-11-220**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 2017.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **COMPTES À PAYER.**

#### **Résolution n° 2017-11-221**

Le secrétaire trésorier et directeur général a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 14 novembre au 11 décembre 2017.

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>13 367,42 \$</u></b>
<b><u>Compte en Banque au 6 décembre</u></b>	<b><u>103 929.26 \$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DISCUSSION AVEC MONSIEUR JEAN HUBERT**

Monsieur Hubert nous informe des procédures à prendre en tant que municipalité par rapport au projet de développement Le faubourg des érables.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens demandent de trouver une solution sécuritaire Pour l'accès aux trottoirs en hiver.



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

## ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

### **Résolution n° #2017-12-222**

**ATTENDU** qu'une municipalité peut, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du code municipal, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 2 octobre 2017;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marois et résolu unanimement que le dépôt du premier règlement d'affichage des avis publics soit adopté.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

### Article 1 Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

### Article 2 Publication

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 publiés sur le site internet de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon et à l'entrée de l'hôtel de ville.

### Article 3 Appels d'offres

Malgré les dispositions de l'article 1 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics de plus de 100 000 \$ devront être publiés sur le site Internet SEAO.

### Article 4 Information des citoyens

Afin d'aviser adéquatement les citoyens, deux avis mentionnant cette décision seront publiés sur notre site web et sur notre babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville avant le 31 décembre 2017.

### Article 5 Affichage

Les avis publics continueront d'être affichés sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

### Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

## **INFOTECH : ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR JANVIER 2018**

### **RÉSOLUTION # 2017-12-223**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'autoriser la directrice générale de faire l'achat d'une banque d'heures de 26 heures pour janvier 2018 au prix de 1960 \$ plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

## **MADAME LESSARD POUR LOCATION - RESCINDER LA RÉSOLUTION 2017 11 194**

### **Résolution n° 2017-12-224**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'annuler la résolution n° 2017-11-194.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION POUR REVENU QUÉBEC CLICSÉQR POUR MONSIEUR GAMELIN**

### **RÉSOLUTION # 2017-12-225**

IL EST RÉSOLU QUE Monsieur Denis Gamelin soit autorisé :

À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR — Entreprises;

À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les



## MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Côté appuyée par Madame Audrey Sénéchal que Monsieur Denis Gamelin soit représentant pour clicSÉQUR-ENTREPRISES.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Audrey Sénéchal, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Marjolaine Marois, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Maxime Giroux, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Martin Bibeau, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Gilles Côté, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Bernard Coutu, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Monsieur Denis Gamelin, Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le lundi 11 décembre 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

### **RÉSOLUTION POUR REVENU QUÉBEC CLICSÉQUR POUR MADAME FRANCINE RAINVILLE**

#### **RÉSOLUTION # 2017-12-226**

IL EST RÉSOLU QUE

Madame Francine Rainville soit autorisée :

À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR — Entreprises;

À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment



## MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Côté appuyée par Madame Audrey Sénéchal que Madame Francine Rainville soit représentante pour clicSÉCUR-ENTREPRISES

Monsieur Denis Gamelin demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Audrey Sénéchal, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Marjolaine Marois, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Maxime Giroux, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Martin Bibeau, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Gilles Côté, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Bernard Coutu, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Denis Gamelin, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 décembre 2017

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le lundi 11 décembre 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

## **DEMANDE**

Demande de solidarité avec la mission régionale du CRAPO.  
Demande adhésion Fédération québécoise des municipalités (FQM).  
Demande de donation pour Centre de prévention du suicide de Lanaudière.  
Demande pour la fondation pour la santé de Lanaudière Donnez avec cœur.  
Demande de sollicitation de Place aux jeunes de 180 \$.  
Demande d'adhésion 2018 au portail Québec Municipal.  
Programme Famille au jeu 2018

Aucune de ces demandes n'est acceptées

## **PRODUCTION DES FEUILLETS FISCAUX RELEVÉS 1.**

### **RÉSOLUTION # 2017-12-227**

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de demander à Madame Martine Gauthier de produire les feuillets fiscaux au fédéral et au provincial. Ces honoraires sont de 80 \$ plus les taxes applicables. De plus, si elle doit balancer le livre des salaires, le taux horaire est de 60 \$ par heure.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale fait un compte rendu de la journée civique édition 2017. Il a été décidé d'envoyer une lettre au foyer de Saint-Cléophas-de-Brandon afin qu'il y ait un accompagnateur pour s'occuper de leurs bénéficiaires à la journée civique.

La directrice générale fait la demande de s'absenter du bureau le jeudi 21 décembre 2017.

### **RÉSOLUTION # 2017-12-228**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'autoriser la directrice générale à s'absenter du bureau le jeudi 21 décembre et qu'elle paye cette journée avec les heures en banque qui lui sont dues.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



# MUNICIPALITÉ ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

LE 11 DÉCEMBRE 2017

## CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

Lettre du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.  
Rappel que l'article 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 9 HEURES 40

### **Résolution n° 2017-11-229**

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denis Gamelin,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.